



Charte Business Bonnes Pratiques®

Une charte pour garantir le professionnalisme, la transparence et l'éthique dans les pratiques commerciales.

PREAMBULE

Le constat est sans appel : la France reste dans le peloton de tête des pays européens dont les entreprises sont considérées comme « mauvais payeur ». Seule 1 entreprise française sur 3 règle ses fournisseurs dans les délais contractuels et le retard de paiement moyen s'élève à 12 jours (Observatoire des Délais de Paiement).

Ces mauvais comportements de paiement mettent en péril les entreprises. S'ils hypothèquent les perspectives de développement, ils augmentent surtout le risque d'une défaillance. Un quart des dépôts de bilan est causé par des impayés et des retards de paiement !

Encaisser ses factures et réduire les délais de paiement doit être une priorité pour les entreprises.

LA CHARTE « BUSINESS BONNES PRATIQUES® »

Pour lutter contre ces retards de paiement, nous avons créé une charte de bonnes pratiques commerciales. Notre charte édicte **les 5 principes fondamentaux qui assure une relation d'affaire professionnelle** :

- 1- Recevoir une commande ferme,
- 2- Assurer la prestation dans les règles,
- 3- Emettre une facture conforme,
- 4- Payer ses fournisseurs dans les délais,
- 5- Relancer ses factures impayées.

Accepter cette charte et suivre ces 5 recommandations permet aux entreprises d'adresser un message **fort et sincère** à ses clients.

Si l'Entreprise honore l'ensemble de ses obligations contractuelles, il est normal qu'elle réclame à son donneur d'ordre (client) d'en faire autant et de respecter, en contrepartie, son unique engagement : **payer la facture à l'échéance !**

Approuver notre charte BBP® renvoie une image de professionnel à ses clients, et protège les factures contre les « mauvais payeurs » à l'aide d'un label et de ses stickers de couleurs.

LE LABEL « BUSINESS BONNES PRATIQUES® »

L'obtention du label BBP® est conditionnée à la souscription d'un des abonnements (Starter, Premium ou Privilège) à partir de 9,90 € ht/mois proposés par la plateforme Recouvr'Up.

L'Entreprise qui accepte en ligne cette charte et qui s'engage donc dans des relations client/fournisseur professionnelles, éthiques et responsables, peut télécharger le label sur <https://recouvrup.fr>.

Le label se décline ensuite en **stickers** (vert, orange et rouge) applicables sur :



- les supports commerciaux (bon de commande), renforçant l'image d'une entreprise vertueuse et professionnelle en matière commerciale,
- les factures, en les protégeant contre les retards de règlement,
- les courriers de relance, en informant les débiteurs de potentielles sanctions financières à défaut de paiement.

S'agissant d'un seul droit d'utilisation pour l'entreprise, le label reste la propriété de la société PB IT (RCS 850 460 858). En cas de **non-respect des engagements** pris dans la charte ou si la société PB IT considère son utilisation comme **abusive**, cette dernière peut révoquer l'entreprise sans préavis. Elle l'en avisera par lettre recommandée avec accusé de réception.



Charte Business Bonnes Pratiques®

Une charte pour garantir le professionnalisme, la transparence et l'éthique dans les pratiques commerciales.

LES 5 ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE LABELLISÉE BBP® POUR DES RELATIONS CLIENTS/FOURNISSEURS PROFESSIONNELLES, ETHIQUES ET RESPONSABLES

1. Convention écrite entre le donneur d'ordre et l'Entreprise

Avant toute réalisation de prestations ou livraison de marchandises, l'Entreprise obtient un **engagement ferme** de la part du donneur d'ordre (commande, devis signé, contrat...). A défaut, elle le réclame formellement à son client avant de commencer sa collaboration.

L'Entreprise rédige des **Conditions Générales de Vente** et les communique à son client, à première demande.

2. Réalisation prestations / livraison marchandises

L'Entreprise effectue la prestation/livre la marchandise **conformément au contrat de vente**, et met tout en œuvre pour respecter les délais de livraison.

Elle effectue sa mission en cohérence avec les prescriptions légales, en regard des lois et habitudes de sa profession.

Elle prévient son client de toutes difficultés rencontrées dans la réalisation du contrat.

3. Paiement des fournisseurs

L'Entreprise règle l'ensemble de ses fournisseurs **aux échéances contractuelles**.

A défaut, elle avise ses partenaires d'éventuelles difficultés financières ou contestations légitimes, justifiant le non-paiement des factures.

Elle met tout en œuvre pour rechercher un compromis acceptable en cas de contentieux avec un de ses fournisseurs.

4. Facturation

L'Entreprise est tenue de délivrer la facture dès la livraison ou la réalisation de la prestation de services.

Les factures adressées au client sont générées par **un logiciel** répondant aux conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données, en vue du contrôle de l'administration fiscale.

Les factures reprennent toutes les **mentions obligatoires** qui doivent y figurer, conformément au Code général des impôts (numéro, date de facture, échéance, n° TVA...)

5. Relance des encours clients (factures impayées)

Afin de réduire ses délais de paiement, l'Entreprise relance ses clients **dès que l'échéance de paiement est atteinte**.

Elle rappelle à ses clients les plus récalcitrants, les conséquences financières liées au retard de paiement à défaut de régularisation, ou de contestations sérieuses soulevées (pénalités de retard, procédure recouvrement...)

1. Souscrivez en ligne à l'un de nos abonnements Starter, Premium ou Privilège
2. Acceptez la charte dans votre espace profil (rubrique mes options)
3. Téléchargez aussitôt vos labels de couleur BBP®